

Comité de pilotage du 25 avril 2013

Présents :

Enseignants des écoles :

Mme PERDRIAU (représentée) – école Cocteau ; Mme LEBRETON – école BOIS BONNET ; Mme BONNIN – école la Renarde ; Mme ROBERT – école Clos-Lainé ; Mme MARGEOT (représentée) – école Montebello ; Mme PENOT – école Colbert maternelle ; M. PERTUISSET – école Ledreux ; Mme VIRY – école le Prieuré ; Mme GUILLEMOT – école Mansart ; Mme BEAUDON – école Colbert E.

M. ROYER - DDEN

Représentant des parents :

Mme DEMARCQ – école Cocteau ; Mme MAITRE – école Clos Lainé ; Mme HELFRE – école la RENARDE ; Mme TORRES ROCHAT – école Montebello ; Mme FULGENCE – école Colbert M. ; Mme JULIER et Mme GERBBAUD – école Ledreux ; Mm FILLION – école le Prieuré ; Mme STERNIAK – école Mansart ; Mme GANZEL – école Colbert E, Mme BLEICHNER – école Bois-Bonnet.

Commune :

Mme BOIRON – Maire adjoint ; Mme DE PREVAL – Conseiller municipal ; Mme WECKMANN – directeur du service des affaires scolaires et des centres de loisirs ; Mme DEBASTOS – directeur-adjoint du service des affaires scolaires et des centres de loisirs ; Mme DEBBACHE – directrice du centre de loisirs maternel Colbert ; Mme LE ROY – animatrice ; Mme PATILLON – directrice du centre de loisirs maternel CLOS LAINE ; Mme PITA – directeur des centres de loisirs Montebello et Colbert ; Mme SEIXAS – directeur-adjoint du centre de loisirs COCTEAU.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- Point rapide sur la dernière réunion
- Horaires d'entrées/sorties des écoles élémentaires
- Emplois du temps scolaires maternelle et élémentaire (travail en 2 groupes)
- Restitution du travail des groupes – choix - vote

\*\*\*\*\*

Mme Boiron ouvre cette nouvelle séance de travail, et présente M. Royer Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN).

M. Royer excuse Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de son absence.

M. Royer informe l'assemblée que les DDEN travaillent depuis plus de quinze ans sur les rythmes scolaires, et qu'ils ont travaillé plus de 600 h avec le ministère sur la réforme actuelle.

Les DDEN sont favorables au travail en classe le samedi matin, et ce afin de permettre un meilleur échange avec les familles. Ce travail du samedi limite les négligences de communication.

Un échange a lieu, quant à la notion de négligence, les directeurs d'écoles ne sont pas d'accord sur ce point.

M. Royer regrette le choix de la commune sur le fait de travailler le mercredi matin pour les années futurs, même s'il reconnaît que cela peut faciliter le fonctionnement de certaines familles.

M. Royer précise le rôle des DDEN, faciliter les échanges entre Mairie et écoles en cas de difficultés. Il souhaite une bonne réunion à tous et quitte la salle.

La réunion reprend les deux questions restées en suspend lors de la dernière réunion sont abordées :

- 15 minutes de décalage entre maternelle et l'élémentaire pour les entrées et sorties de classes
- Cette question suscite un grand débat, ou le consensus à du mal à se faire.  
Cette question est abandonnée pour le moment.

· Temps de pause méridienne – 2 h –  
 Tout le monde est d'accord sur cette durée.

Mme Boiron demande aux deux groupes de réfléchir sur un emploi du temps « idéal », pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire.

Les deux groupes se mettent au travail pendant 1h30.

M. le Maire passe dans les groupes.

A l'issue de ce travail, un rapporteur est nommé pour présenter la proposition de l'emploi du temps élémentaire :

	8h30	11h30	13h30	15h45	17h00		19h00	
lundi	Enseignement	Restauration	Enseignement	Leçons	Centre de loisirs			
	8h30	11h30	13h30	15h45	17h00		19h00	
Mardi	Enseignement	Restauration	Enseignement	Leçons	TAP	Centre de loisirs		
	8h30	11h30	Activités extrascolaires : centre de loisirs ; clubs...					19h00
Mercredi	Enseignement							
	8h30	11h30	13h30	15h45	17h00		19h00	
Jeudi	Enseignement	Restauration	Enseignement	Leçons	Centre de loisirs			
	8h30	11h30	13h30	15h45	17h15		19h00	
Vendredi	Enseignement	Restauration	Enseignement	TAP	Centre de loisirs			

APC le midi

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Et pour les maternelles

	7h30	8h30	11h30	13h30	15h45		19h00	
lundi	Centre de loisirs	Enseignement	Restauration	Enseignement	Centre de loisirs			
	7h30	8h30	11h30	13h30	15h45	16h45	19h00	
mardi	Centre de loisirs	Enseignement	Restauration	Enseignement	TAP	Centre de loisirs		
	7h30	8h30	11h30	Activités extrascolaires : Centre de loisirs ; associations...			19h00	
mercredi	Centre de loisirs	Enseignement						
	7h30	8h30	11h30	13h30	15h45	16h45	19h00	
jeudi	Centre de loisirs	Enseignement	Restauration	Enseignement	TAP	Centre de loisirs		
	7h30	8h30	11h30	13h30	15h45	16h45	19h00	
vendredi	Centre de loisirs	Enseignement	Restauration	Enseignement	TAP	Centre de loisirs		

APC le midi ou le lundi après l'école

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

La question du décalage des horaires entre les écoles maternelles et élémentaires est ré-abordée, et traité secteur scolaire par secteur scolaire.

Pour le secteur du Parc (écoles : Colbert mat et élém ; Mansart et Montebello) :

- aucun décalage horaire n'est souhaité, l'emploi du temps ci-dessus est validé, 8h30-15h45

Pour l'école du Prieuré, l'horaire 8h30-15h45 est souhaité

Pour l'école Ledreux l'horaire 8h25-15h40 est souhaité, le Directeur sollicitera les enseignants de l'école.

Pour les maternelles : Renarde ; Cocteau ; Bois Bonnet ; Clos Laine, un consensus est trouvé sur 8h35-15h50

L'implication et le travail de tous pendant cette réunion ont permis une grande avancée.

Prochaine réunion le jeudi 20 juin 2013, avec pour ordre du jour :

- évaluations financières :
  - des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
  - restauration scolaire du mercredi
  - participation des familles ou pas

Séance levée à 21h30